

Séance du 14 mai 2018 à 19 heures
Commune de CALAMANE –Salle des fêtes

Aujourd'hui, le quatorze mai deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de CALAMANE – Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 3 possédant une procuration
7 suppléants

▪ TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine
(Arrivée à 19h45), M. BOUILLAGUET Vincent (Arrivé à 19h45), Mme
FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme
BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH
Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. LAVAU Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 7

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC

M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,

AR PREFECTURE

046-200023737-20180514-06_14_05_2018-DE
Reçu le 22/05/2018FONTANES
FRANCOULES
LHERM
ST MEDARDM. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine
(procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD
Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS

M. VAZ Victor,

CRAYSSAC

M. FOURNIER Christian,

ESPERE

Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

MERCUES

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

M. LIAUZUN Christian,

ST GERY-VERS

M. BORIES Olivier,

ST MEDARD

M. FERNANDEZ Pierre,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

TRESPOUX-RASSIELS

M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

15 suppléants

BOISSIERES

Mme GARRIGOU Isabelle,

BOUZIES

Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

LABASTIDE DU VERT

Mme SOLIVERES Hélène,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

MONTGESTY

M. LEFEBVRE Jean-Yves,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. RAFFY Bernard,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Collecte des déchets ménagers

Objet : Candidature à l'appel à projets de l'ADEME Occitanie pour la mise en place de la tarification incitative
des ordures ménagères

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 14 mai 2018

Rapporteur : Agnès SIMON-PICQUET

Rédacteur : Caroline CARIOU
Service : Collecte des déchets ménagers

Objet : Candidature à l'appel à projets de l'ADEME Occitanie pour la mise en place de la tarification incitative des ordures ménagères

Mesdames, Messieurs,

En 2017, les ordures ménagères des habitants du Grand Cahors ont représenté 10 600 t, enfouies à Montech (82), pour un coût d'1 500 000 € TTC.

L'objectif, fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, est de diminuer de 50 % les déchets enfouis d'ici 2025. Afin d'inciter les collectivités à atteindre cet objectif, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) va fortement augmenter entre 2018 et 2025. Pour le Grand Cahors, l'augmentation du tarif d'élimination des ordures ménagères représentera 35 600 € TTC en 2018.

Fin 2017, le Syndicat d'Élimination des Déchets du Lot (SYDED) a lancé une étude à l'échelle départementale, sur les 6 collectivités compétentes en matière de collecte des déchets, pour déterminer la faisabilité de la mise en place de la tarification incitative des déchets. Cette tarification incitative répond à 2 objectifs :

- Faire payer à chaque habitant le juste coût du service rendu (alors que le système de financement actuel est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM, non corrélée au service rendu)
- Inciter les habitants à moins jeter (en triant mieux, en compostant, en réduisant les déchets à la source)

Les résultats de l'étude réalisée par le bureau d'études TeretCo démontrent la maîtrise des coûts qu'engendrerait la mise en place de la tarification incitative sur le territoire du Grand Cahors. Cependant, les investissements à mettre en œuvre pour individualiser la production de déchets (bacs individuels à puce ou badge pour conteneurs enterrés, camion de collecte équipés du système d'identification), pour créer une équipe de facturation, pour développer une équipe de contrôle des incivilités (à l'image d'une brigade verte étendue), sont conséquents. De ce fait, l'ADEME Occitanie accompagne les collectivités au moyen de subventions. De plus, un appel à projets, permettant un bonus de subvention de l'ordre de 3 € par habitant, a été lancé avec pour échéance le 15 mai 2018. La mise en place effective de la tarification incitative doit alors se tenir dans un délai de 4 à 5 ans.

AR PREFECTURE

046-200023737-20180514-06_14_05_2018-DE
Reçu le 22/05/2018

Comptes tenus des éléments présentés ci-dessus, j'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver la candidature du Grand Cahors à l'appel à projets de l'ADEME pour la mise en place de la tarification incitative des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc WAYSOUZE-FAURE

